

Conditions générales des ventes aux enchères d'Akihabara

Cet accord stipule les règles d'achat et de vente de produits par le biais d'Akihabara Auctions (ci-après dénommées "enchères") sponsorisées par Akihabara Auctions Co., Ltd. (ci-après dénommées La Société ou nous). Veuillez le lire attentivement à l'avance et vérifier chaque clause avant de participer à l'enchère. Au moment où la consignation de vente (listing), l'enchère (bid) du produit et le contrat de vente pour acheter et vendre le produit sont conclus au sein de la Société, la personne concernée et les parties liées sont réputées avoir accepté cet accord. (Cependant, s'il existe un contrat ou un accord distinct avec nous, ce contrat ou cet accord prévaudra.)

Chapitre 1 Inscription

1-1 L'enchérisseur et son agent ou commissionnaire doivent remplir la procédure d'inscription préalablement désignée par la Société afin de participer à l'enchère. Si vous ne respectez pas cette procédure, vous ne pourrez pas entrer dans le lieu le jour de la vente aux enchères, et vous ne pourrez pas participer aux enchères en ligne, écrites ou téléphoniques.

1-2 L'inscription prévue à l'alinéa précédent s'effectue selon l'une des deux méthodes suivantes.

Méthode1

Enregistrez les informations nécessaires à partir du formulaire d'inscription sur notre site Web et demandez les documents de vérification d'identité spécifiés séparément par nous via notre site Web

Méthode 2

Obtenir le formulaire de demande d'inscription par l'un des moyens suivants, remplir les éléments nécessaires et demander le document de vérification d'identité spécifié séparément par la Société par courrier, e-mail, fax ou en l'apportant sur le site d'enchères

- Demander l'envoi de la demande d'inscription par téléphone ou par e-mail
- Demande d'inscription à l'avant-première ou au lieu de vente aux enchères

Nous pouvons, à notre discrétion, nous abstenir d'enregistrer les candidats à l'enregistrement comme indiqué dans le paragraphe précédent, ou même les personnes enregistrées peuvent ne pas être autorisées à entrer sur le site d'enchères ou peuvent être invitées à quitter le site d'enchères. (Dans ce cas, veuillez suivre les instructions immédiatement.)

Chapitre 2 Objets soumis à la cotation aux enchères

2-1 Responsabilité de fournir des informations véridiques

Le vendeur doit dire la vérité connue telle que la fabrication du produit exposé, le nom du produit, la taille, la présence/absence de signature, la technique, l'année de fabrication, l'état (ci-après dénommé état), le défaut, le numéro de recherche sur le catalogue raisonné, historique, informations sur l'exposition, etc.. La Société se réserve le droit de retourner le produit consigné et d'annuler la mise en vente si les informations transmises par le vendeur contiennent des mensonges malveillants ou arbitraires et dissimulent des faits. En outre, si le produit exposé est répertorié dans le catalogue et a fait une offre réussie alors que la vérité, les défauts, les failles, etc. concernant des informations qui ne peuvent être trouvées par des enquêtes préliminaires ordinaires par nos employés, experts, conseillers, etc. sont cachés, nous ou L'enchérisseur le plus offrant (ci-après dénommé "l'adjudicataire") a le droit de résilier le contrat de vente et de réclamer au vendeur tout dommage causé par l'achat en même temps que le retour de l'adjudicataire. Le vendeur doit s'y conformer.

2-2 Produits cibles

Parmi les produits sous-traités pour la vente aux enchères, ceux qui ont réussi notre examen seront vendus par notre propre méthode d'enchères ouvertes. De plus, puisque l'examen est effectué à notre discrétion selon les normes prescrites par la Compagnie, nous pouvons refuser le lot de vente. Nous ne sommes pas tenus de publier les critères, les méthodes et le contenu de l'examen.

2-3 État du produit

Étant donné que le produit n'est pas nouveau en raison de sa nature, il sera vendu tel quel. Les articles dits indésirables, les articles qui sont clairement endommagés et n'ont aucune valeur qualitative ne seront pas acceptés pour la liste, et nous ne serons pas responsables des taches, rayures ou autres défauts sur l'article.

Chapitre 3 Listing/Consignation (Ventes)

3-1 Notre rôle et honoraires de vente aux vendeurs

Par le biais de l'enchère, au nom du vendeur, nous concluons un contrat de vente avec l'enchérisseur gagnant sur la base de cet accord et concluons la vente sur cette base. Nous collectons 20,0% du prix d'adjudication (montant de l'enchère retenue) + taxe à la consommation (le montant inférieur à 1 yen est arrondi à l'inférieur) et la taxe à la consommation sur les frais des articles vendus par le vendeur. En particulier, si les termes et conditions sont convenus entre la Société et le vendeur, ces termes seront prioritaires. De plus, étant donné que l'enchère est en principe confidentielle, nous ne sommes pas obligés de divulguer les informations sur l'enchérisseur retenu ou les informations sur le vendeur.

3-2 Estimation de la plage d'enchères gagnantes

Après avoir enquêté sur la base du prix du marché, des informations sur les produits et des images pour chaque produit, nous établirons une fourchette approximative d'enchères gagnantes estimées (ci-après dénommée "estimation") et discuterons avec le vendeur. De plus, l'estimation est notre opinion à ce moment-là et ne garantit pas le prix réellement acheté ou vendu lors de l'enchère. Lorsque le vendeur offre une signification, le montant du compromis des deux parties sera décidé. Si le montant du compromis ne peut être déterminé, il se peut qu'il ne soit pas possible de recevoir un envoi de vente.

3-3 Fixation du prix minimum de vente (prix de réserve)

Le vendeur peut fixer le prix de vente minimum (ci-après dénommé le prix de réserve) qu'il ne souhaite pas vendre à un prix inférieur à celui-ci après consultation et accord avec nous. Si vous enchérissez avec succès au-dessus du prix de réserve, des frais de dossier (hors taxes) seront facturés selon le prix d'adjudication. De plus, le prix de réserve ne peut pas être fixé pour les produits dont le prix du marché est inférieur à 30 000 yens pour la limite inférieure de l'estimation par produit. De plus, une fois le prix de réserve fixé, il ne peut être modifié sans notre accord. Au stade de la mise en place, il existe un écart entre le prix de réserve souhaité par le vendeur et le prix de réserve proposé par la Société, et si un accord n'est pas trouvé, il peut ne pas être possible de recevoir un lot de vente. De plus, nous pouvons autoriser le réglage dans la fourchette de prix du devis uniquement dans des circonstances particulières

ou lorsque nous approuvons.

3-4 Vente en dessous du prix de réserve

Pour les lots avec prix de réserve, le Commissaire-Priseur s'efforcera de vendre à un prix supérieur au prix fixé, mais nous ne pouvons garantir le succès ou l'échec de la vente. De plus, nous pouvons vendre à un prix inférieur au prix de réserve à la discrétion du commissaire-priseur. Dans ce cas, nous indemniserons le vendeur de la différence et paierons au vendeur le même montant du prix de vente du vendeur que s'il pouvait être vendu au prix de réserve.

3-5 Annulation d'un article

Le vendeur ne peut annuler l'annonce après la date de conclusion du contrat de vente. Cependant, si le vendeur annule l'annonce en raison des circonstances du vendeur, le prix minimum de l'estimation est inférieur à 50 000 yens par lot des articles répertoriés, ou pour les articles avec un affichage de marché, les articles sont uniformément de 5 000 yens (hors taxe) et 50 000 yens ou plus. Pour 15,0% (hors taxes) du prix minimum de l'Estimation, vous pouvez annuler l'annonce en versant les frais d'annulation. Si le paiement des frais d'annulation ne peut être confirmé la veille de la date de l'enchère, l'annulation ne sera pas acceptée et la Société aura le droit de mettre le produit aux enchères.

3-6 En cas d'enchère non retenue

3-6-1 En tout état de cause, si l'article mis en vente n'a pas abouti, nous ne sommes pas tenus de verser au vendeur la somme équivalente à notre estimation ni de remplacer la somme.

3-6-2 Si l'article que vous vendez n'est pas retenu, nous fixerons les deux semaines après la fin de l'enchère comme "période d'après-vente" et continuerons à faire des efforts pour le vendre aux conditions convenues après consultation avec le vendeur. Si l'article ne peut pas être vendu même après l'après-vente, veuillez nous consulter pour décider de le remettre aux enchères ou de demander son retour. Le vendeur est responsable de tous les frais d'emballage et d'expédition lors du retour du produit. Nous stockerons les articles gratuitement pendant 14 jours après la fin de l'enchère, mais nous nous réservons le droit de déplacer et de stocker les articles exposés dans un entrepôt de stockage externe à notre discrétion pour un stockage supplémentaire.

Pour les produits ayant dépassé le délai d'enlèvement, les frais de stockage prévus au chapitre 8-4 du présent accord sont payés, et le risque de perte est à la charge du particulier.

3-7 Charge des coûts du vendeur

Le vendeur est responsable des éléments suivants et doit supporter les coûts indiqués ci-dessous.

3-7-1 Frais d'emballage et d'expédition

Frais d'emballage et d'expédition pour les marchandises liées au transport, et frais d'emballage et d'expédition pour les vendeurs de retour en cas d'offre infructueuse

3-7-2 Frais d'assurance (risque de perte)

Frais d'assurance à partir du moment de l'expédition jusqu'à ce que l'article nous soit livré et jusqu'à ce qu'il soit retourné au vendeur en raison d'une offre infructueuse

3-7-3 Frais d'expertise

Dépenses liées à une demande d'expertise ou d'expertise auprès d'un tiers (dépenses réelles)

3-7-4 Coût de délivrance du certificat d'expertise

Dépenses liées à l'acquisition d'expertises auprès d'institutions d'expertise (coûts réels)

3-7-5 Frais d'entretien, de restauration et d'encadrement

Frais d'entretien, de restauration et d'encadrement (coûts réels) uniquement si le client souhaite faire entretenir, restaurer ou encadrer l'article

3-7-6 Frais de stockage

Frais de stockage après 2 semaines de période gratuite de notre stockage en cas d'enchères infructueuses (500 ¥ par lot et par jour pour les objets volumineux, 300 ¥ par lot et par jour pour tous les autres objets (hors taxes))

Chapitre 4 Catalogue en ligne

4-1 Nous créerons un catalogue en ligne (ci-après dénommé "catalogue") pour visualiser les produits exposés à la vente aux enchères, et publierons un catalogue qui montre clairement tous les produits et des informations détaillées sur le site Web chaque fois que la vente aux enchères a lieu.

4-1-1 Les images affichées dans le catalogue sont destinées à être utilisées uniquement comme matériel de référence et ne représentent pas avec précision la tonalité de couleur, la forme, l'état, etc. du produit (ci-après dénommé « tonalité de couleur, etc. »).

4-1-2 Les descriptions et explications (production, titre, matériau, historique de réparation/restauration, signature, taille, année de production, authenticité, provenance, références, etc.) dans le catalogue sont uniquement destinées aux enchérisseurs et leur exactitude ne peut être garantie. Les autres éléments seront notés dans la section des informations détaillées.

4-1-3 Les devis indiqués dans le catalogue ne comprennent pas nos honoraires (hors taxes). L'estimation est fournie pour la référence des enchérisseurs car nous la jugeons appropriée en fonction des conditions actuelles du marché du produit et d'autres, et le prix de vente réel à l'enchère n'est pas du tout lié par cette estimation. Il peut dépasser la limite supérieure de l'estimation ou être inférieur à la limite inférieure.

4-1-4 Les enchérisseurs (ci-après dénommés "enchérisseurs") doivent enchérir sur les marchandises à leur propre discrétion et responsabilité. La Société n'est pas responsable des informations telles que les tons de couleur et les éléments décrits dans les images du catalogue, ou de toute autre information contenue dans le catalogue, sauf indication contraire dans le présent accord.

4-2 Modifications de la description du catalogue

Les articles et les informations détaillées dans le catalogue sont sujets à changement sans préavis. Ce changement sera corrigé séquentiellement jusqu'au début de l'enchère, veuillez donc vérifier avant le début de l'enchère le produit que vous souhaitez acheter. Le

commissaire-priseur donnera une explication orale avant le début de l'enchère pour l'objet.

4-3 Droits d'édition et droits d'auteur liés au catalogue

Nous avons toute autorité pour éditer le catalogue tel que les informations à afficher, la photographie, la méthode d'affichage, l'attribution du numéro de lot, l'ordre d'affichage, etc., et pouvons librement l'éditer et l'utiliser. Pour les produits en cours d'expertise, tant le vendeur que la Société se conformeront aux résultats et instructions notifiés ultérieurement par l'agence d'expertise. En fonction du résultat, nous pouvons annuler l'inscription ou modifier les heures d'inscription. Le vendeur ne peut pas naviguer à l'avance ni donner d'instructions sur les articles à décrire. De plus, tous les droits d'auteur sur les photographies, illustrations et articles explicatifs du catalogue sont la propriété de la Société et ne peuvent être reproduits ou utilisés par quiconque sans l'autorisation préalable de la Société.

4-4 Estimation

Les estimations décrites dans le catalogue sont répertoriées pour la référence des soumissionnaires, que nous jugeons appropriées en fonction des conditions actuelles du marché des produits et autres. Le prix de vente réel par l'enchère est lié par cette estimation, et il peut dépasser la limite supérieure de l'estimation ou tomber en dessous de la limite inférieure. Toutefois, sauf accord contraire entre la Société et le vendeur, aucun article ne sera vendu à un prix inférieur au prix de réserve stipulé dans le contrat de vente. En outre, lorsqu'une fourchette de prix n'est pas fixée pour un article particulier, seul le prix de départ peut être affiché.

Chapitre 5 A propos de la réunion d'inspection préliminaire

5-1 Réunion d'inspection préliminaire

5-1-1 Avant la vente aux enchères, une exposition (ci-après dénommée "inspection préliminaire ou aperçu") est organisée pour que les enchérisseurs confirment les produits pour lesquels ils souhaitent faire une offre gagnante, et les produits répertoriés dans le catalogue peuvent être exposés pour vérifier l'état de chaque produit.

5-1-2 L'entrée est gratuite pour l'avant-première, mais nous pouvons demander à ceux qui souhaitent entrer de montrer leur pièce d'identité.

5-1-3 À notre discrétion, nous pouvons refuser l'admission à l'avant-première sans en indiquer la raison, et nous pouvons demander l'admission de ceux qui se sont inscrits, auquel cas nous suivrons immédiatement nos instructions.

5-1-4 Le soumissionnaire peut identifier et enquêter sur le produit lors de l'aperçu, mais ne doit pas effectuer les actes suivants sur le lieu de l'aperçu sans le consentement préalable de la Société.

- Toucher les produits et autres expositions, murs d'exposition et vitrines d'exposition

- Apporter des produits similaires aux produits exposés et ouvrir et déballer les produits

- Apporter de la nourriture et des boissons, fumer et prendre des photos des produits

- Entrée avec animaux, etc.

- Autres matières interdites par notre société

5-1-5 Nous ne sommes pas responsables de toute différence entre l'état du produit lors de l'aperçu et l'état du produit au moment de la livraison du produit après qu'il a fait une offre réussie à l'enchère.

5-1-6 Si vous souhaitez vérifier le statut lors de l'aperçu, veuillez demander à notre personnel. Si vous le manipulez vous-même et qu'il est endommagé, vous serez

indemnisé au vendeur au prix intermédiaire de Devis. Pour les articles pour lesquels une fourchette de prix n'a pas été fixée, le prix sera déterminé par la Société de manière appropriée en fonction des conditions du marché et d'autres facteurs.

5-2 Clause de non-responsabilité pour l'état

De nombreux objets vendus aux enchères sont vieillissés dans leur essence de base et ne sont pas en parfait état. La description de l'état dans le catalogue n'est qu'un guide d'évaluation, et le degré de défectuosité du corps principal, de la boîte extérieure et des matériaux joints sera évalué différemment pour chaque article. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de description de la condition et que l'expression "bon" signifie qu'il n'y a aucun problème dans aucune partie. De plus, les erreurs typographiques dues à des fautes de relecture ne sont pas totalement nulles. L'état des articles répertoriés (encadrement ou non, état, défauts, etc.) ne se limite pas à ceux décrits dans le catalogue. Ceux qui souhaitent participer à l'enchère sont fortement priés de participer autant que possible à l'aperçu, de vérifier le produit souhaité par eux-mêmes, d'enchérir et de faire une offre réussie à leurs risques et périls. Après l'abandon de l'enchère, nous n'accepterons aucune annulation du contrat de vente en raison de la différence entre le contenu décrit dans le catalogue et le produit réel.

Chapitre 6 À propos des enchères

N'importe qui peut accéder au site d'enchères, mais seul le déclarant de la vente aux enchères ou un agent auquel le déclarant a délégué les pleins pouvoirs peut participer à la vente aux enchères.

6-1 La vente aux enchères aura lieu dans un lieu extérieur où nous avons le droit d'exploiter le site. Nous nous réservons le droit de refuser l'admission au lieu à notre propre discrétion, qu'il s'agisse d'un participant inscrit ou d'un visiteur, afin de favoriser le bon déroulement des enchères. De plus, nous nous réservons le droit d'enregistrer de l'audio et de la vidéo à des fins de confirmation et de prévention des problèmes sur le site. Les informations personnelles seront protégées.

6-2 L'enchère se déroule de manière que le montant de l'enchère soit augmenté dans le cadre de l'enchère du commissaire-priseur. Le montant des offres dans la vente aux enchères doit être à un prix qui n'inclut pas nos frais et la taxe à la consommation. Cependant, pour quelque raison que ce soit, si le commissaire-priseur considère que le montant de l'offre n'est pas approprié, l'offre peut ne pas être acceptée.

6-3 Nous pouvons placer des enchères au nom du vendeur jusqu'au prix de réserve, et cette enchère peut être faite par l'intermédiaire du commissaire-priseur ou autrement à notre discrétion.

6-4 La Société ne divulgue pas le nom du vendeur et le prix de réserve des articles mis aux enchères. Toutefois, cela ne s'applique pas si la Société décide de publier à sa discrétion avec le consentement du vendeur.

6-5 Les enchères se déroulent dans l'ordre des numéros de produits (numéros de lot) indiqués dans le catalogue, mais nous pouvons retirer l'enchère des produits prévus sans préavis, ou diviser plusieurs produits avec le même numéro de lot. Il peut être mis aux enchères, ou des produits avec plusieurs numéros de lot peuvent être mis aux enchères en même temps.

6-6 L'enchère doit être tenue à la discrétion du commissaire-priseur, et le commissaire-priseur doit faire la première voix (phrase) de l'enchère, déterminer la fourchette de prix de

l'enchère, etc. Même si le prix de réserve est fixé, la première voix du l'enchère n'est pas liée par cela et peut être inférieure ou supérieure au prix de réserve.

6-7 Il n'est pas possible pour plus d'une personne d'enchérir sur un même article sous un même nom.

6-8 Enchères aux enchères

6-8-1 L'enchère sur le site d'enchères doit être faite en levant la pagaie, en faisant des gestes (corps, main, visage, etc.). L'enchérisseur doit prendre des mesures immédiates pour attirer l'attention du commissaire-priseur lorsque son enchère n'est pas reconnue. Si le commissaire-priseur ne reconnaît pas l'enchère, vous n'aurez pas le droit d'enchérir. Dans ce cas, nous déclinons toute responsabilité.

6-8-2 En raison du délai de réflexion du système d'enchères en ligne pour l'enchère d'un article, l'enchère en ligne peut avoir la priorité sur l'enchère simultanée par palette ou par téléphone sur place. (Ceci est à la discrétion du commissaire-priseur).

6-9 S'il y a de nombreuses offres qui dépassent l'estimation en raison d'enchères antérieures, etc., l'offre peut commencer à partir du prix dans ou au-dessus de la limite inférieure, de la fourchette de prix ou de la limite supérieure de l'estimation.

6-10 Les offres expirent dans les cas suivants :

6-10-1 Lorsqu'il y a une offre plus élevée (lorsqu'un autre enchérisseur met à jour le prix le plus élevé)

6-10-2 Lorsque le commissaire-priseur refuse d'enchérir

6-10-3 Lorsque l'enchère se termine sans atteindre le prix de réserve

6-10-4 Lorsque l'enchère est interrompue

6-10-5 Enchérir lorsque le voyant d'avertissement de l'équité passe du clignotement à l'allumage, ou après que le commissaire-priseur a frappé le marteau

6-11 Le commissaire-priseur frappe le marteau après avoir invoqué l'enchère la plus élevée qu'il peut reconnaître plus de trois fois. Lorsque le commissaire-priseur frappe le marteau, un contrat de vente pour acheter et vendre les marchandises à l'enchère gagnante est conclu entre l'enchérisseur gagnant qui a fait l'enchère la plus élevée (prix d'adjudication)

et la Société.

6-12 Si l'enchérisseur qui a fait l'enchère la plus élevée retire son offre et qu'il n'est pas clair que le retrait a été effectué avant que le commissaire-priseur ne frappe le marteau, le commissaire-priseur désigne, à sa discrétion, la personne qui a fait l'enchère la plus élevée. Peut être déterminé comme l'enchérisseur gagnant, ou l'enchérisseur (deuxième enchérisseur) qui a fait l'enchère suivante peut être déterminé comme l'enchérisseur gagnant.

6-13 Tout litige ou controverse relatif à la vente aux enchères sera tranché par le commissaire-priseur à sa discrétion et toutes les personnes participant à la vente aux enchères doivent se conformer aux décisions du commissaire-priseur.

Chapitre 7 Comment enchérir

7-1 Appel d'offres avant expédition (appel d'offres écrit en ligne)

7-1-1 Pré-enchère en ligne

Avant la tenue de l'enchère, vous pouvez vous connecter à partir du site Web et placer une pré-enchère en ligne.

7-1-2 Appel d'offres avant expédition (par écrit)

Veillez télécharger le formulaire de demande d'enchère en consignation/téléphone (PDF/Excel) sur le site Web, remplir les éléments requis avant la vente aux enchères et l'envoyer à l'adresse e-mail indiquée dans le document ou par fax. La date limite de réception est de 2 jours avant la vente aux enchères.

7-2 Enchérir le jour de la vente (participation sur place/en ligne/téléphone)

7-2-1 Participation à la vente aux enchères

7-2-2 Participation en ligne

7-2-2-1 Vous pouvez participer à la vente aux enchères en ligne en vous connectant au site Web. Cependant, si vous ne confirmez pas l'enregistrement d'utilisation auprès de notre société, vous ne pourrez pas participer, veuillez donc vous inscrire la veille ou nous le faire savoir par e-mail. Même si vous êtes inscrit, vous devez postuler pour chaque événement.

7-2-2-2 Lorsque vous participez à une enchère en ligne, veuillez à participer dans des conditions appropriées, car les spécifications de votre PC ou de votre téléphone portable, l'environnement de votre connexion Internet et les conditions d'utilisation peuvent affecter de manière significative l'ordre des enchères. Nous ne pouvons être tenus responsables des problèmes qui peuvent survenir lors des enchères en ligne.

7-2-2-3 Bien que la vente aux enchères se déroule en direct par vidéo, veuillez vous abstenir d'enchérir en ligne sur la base du visionnage de la vidéo, car des retards importants sont à prévoir.

7-2-3 Enchère par téléphone.

Les enchérisseurs qui enchérissent par téléphone seront contactés par notre personnel au numéro de téléphone indiqué sur le formulaire de demande d'enchère téléphonique. L'enchérisseur par téléphone fera part de ses intentions d'enchérir au membre du personnel en charge via la ligne téléphonique, et le membre du personnel pourra enchérir sur le site au nom de l'enchérisseur par téléphone. Toutefois, nous ne serons pas responsables de l'impossibilité d'exécuter l'enchère en raison d'une interruption de la ligne téléphonique, d'une erreur de l'opérateur téléphonique, d'une absence de réponse ou d'autres raisons. Nous vous contacterons 10 à 20 lots à l'avance pour le produit sur lequel vous souhaitez enchérir.

En raison du nombre limité de téléphones et d'employés disponibles sur le site d'enchères, si de nombreux enchérisseurs le souhaitent, la demande se fera selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Chapitre 8 À propos de l'enchère réussie et de la réception après la fin de l'enchère

8-1 Paiement de l'offre réussie et délai de règlement

Pour l'article ayant remporté une enchère, l'enchère gagnante sera la somme du prix d'adjudication et d'une commission de 15,0% (hors taxes). L'enchérisseur gagnant doit payer le prix total de l'enchère gagnante dans les 14 jours suivant la fin de l'enchère. Si l'adjudicataire n'est pas payé dans ce délai, il sera soumis aux dispositions du (8-7 Défaillance de l'adjudicataire) et pourra ne pas être en mesure de participer à cette enchère par la suite.

8-2 Paiement par carte de crédit

Si vous souhaitez l'emporter chez vous le jour de l'enchère, nous n'accepterons que les paiements par carte, mais des frais de carte supplémentaires vous seront facturés (4,0%).

8-3 Payment by bank transfer

Dans les 2-3 jours suivant la fin de l'enchère, nous enverrons une facture à l'adresse enregistrée de l'enchérisseur gagnant. Vous pouvez également vérifier le prix de l'enchère gagnante affiché sur Ma Page du site en vous connectant. Veuillez payer par virement bancaire (les frais de virement seront à la charge du plus offrant) dans les 14 jours selon le montant facturé. Une fois le paiement reçu et confirmé par nous, nous irons chercher les articles achetés en personne à notre bureau ou nous organiserons la livraison (contre remboursement).

8-4 Livraison du produit de l'offre gagnante

Lorsque le paiement du prix d'achat intégral est confirmé, la propriété de l'enchérisseur retenu est restituée à l'enchérisseur retenu et la vente est conclue par la livraison de l'enchérisseur retenu. Le délai d'encaissement est de 14 jours à compter du lendemain du jour où l'enchère a été retenue. De plus, à la demande du plus offrant et de la charge des coûts (paiement de la charge totale des frais d'emballage et des frais de livraison), nous demanderons à l'entrepreneur que nous avons sélectionné d'emballer et d'organiser la livraison du soumissionnaire retenu, mais nous ne n'assume aucune responsabilité quant au choix d'un fournisseur.

Nous conserverons gratuitement l'article de l'enchère gagnante pendant 14 jours à compter du lendemain de l'enchère, quel que soit le paiement, mais nous avons le droit de le déplacer vers un entrepôt de stockage externe et de le stocker ensuite à notre discrétion. Le meilleur enchérisseur s'acquittera des frais de stockage précisés ci-dessous pour les produits dont la date limite de retrait est dépassée et supportera les risques de perte. Frais de stockage 1 Pour les articles volumineux, un montant journalier de 5 00 yens (hors taxes) doit être ajouté, et pour les autres articles, un forfait de 3 00 yens (hors taxes) doit être ajouté.

8-5 Correspondance avec les importations/exportations de produits réglementés et les pays/régions

Certains des produits comprennent l'ivoire, le cuir de crocodile, l'écaille de tortue, les os, le corail et le calambac, qui sont réglementés par la "Loi sur la conservation des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction". L'exportation de ces produits, tels que les civettes, les lions, les ours blancs, les éléphants et autres fourrures d'animaux rares, est interdite. De plus, nous ne pouvons pas entreprendre d'expédition internationale vers des pays/régions où l'importation/exportation est restreinte, donc lorsque vous faites une offre réussie pour ces produits, nous les récupérons ou les expédions uniquement au niveau national.

8-6 Lorsqu'une réclamation est faite par un tiers

Au cas où un tiers revendiquerait ultérieurement un gage ou la propriété du bien acheté, ce que ni la Société ni le vendeur n'auraient pu prévoir ou étudier à l'avance, cette revendication sera régie par le Code civil japonais et la Loi sur les antiquaires, et le vendeur et l'adjudicataire en conviendront.

8-7 Défaut du soumissionnaire retenu

Si l'enchérisseur retenu ne paie pas le prix de l'offre retenue dans le délai de paiement, les dispositions de chacun des articles suivants doivent être suivies.

8-7-1 L'adjudicataire sera tenu de payer une pénalité de retard de 14,6 % par an sur le montant total du prix d'achat ou sur le solde impayé du prix d'achat, et ne sera pas autorisé à éviter cette pénalité.

- 8-7-2 Si l'adjudicataire n'effectue pas le paiement du prix d'achat, etc. après en avoir été informé par la société, cette dernière peut annuler le contrat de vente 90 jours après la fin de la vente aux enchères concernée. Toutefois, si l'avis envoyé à l'adjudicataire est retourné sans préavis ou que le destinataire est absent, ou si l'adjudicataire refuse de recevoir l'avis, la Société peut résilier le contrat de vente sans préavis. Le contrat de vente est résilié lorsque la Société envoie un avis de résiliation au plus offrant.
- 8-7-3 Si le contrat de vente est résilié par l'objet précédent, le vendeur peut à nouveau soumettre l'objet aux enchères ou le revendre à un tiers sans fixer de prix de réserve. Dans ce cas, si le montant obtenu par la Société au travers de cette enchère ou vente est inférieur au prix de l'enchère gagnante du contrat de vente annulé, l'adjudicataire paiera la différence et le montant total des dommages et intérêts de retard de 14,6% par an pour la différence entre la date d'établissement du contrat de vente annulé et la date d'achèvement du paiement. Au contraire, même si le montant obtenu par la Société de cette vente aux enchères ou vente dépasse le prix d'achat du contrat de vente annulé, l'adjudicataire ne peut pas réclamer la différence du tout.

Chapitre 9 À propos de l'authenticité

9-1 Garantie d'authenticité

9-1-1 Bien que nous fassions tout notre possible pour éliminer l'utilisation de faux en consultant notre personnel professionnel, des examinateurs professionnels et des évaluateurs, nous ne pouvons pas garantir l'authenticité des produits que nous traitons, car nous ne sommes pas en mesure d'éliminer complètement les faux.

9-1-2 Dans un délai d'un an à compter de la date de fin de la vente aux enchères au cours de laquelle l'adjudicataire a remporté le bien en question, et dans les trois mois à compter du moment où l'article est devenu non identifié (dans un délai d'un an si la loi sur les contrats de consommation s'applique), le contrat sera annulé si le contrat est demandé à la Société par écrit en indiquant la date de l'enchère, le numéro du produit et le montant de l'enchère gagnante, avec des motifs objectifs et rationnels que la Société peut convaincre que le produit n'est pas un produit de la production concernée. Dans ce cas, l'adjudicataire nous cède la pleine propriété de la marchandise et nous livre la marchandise dans l'état au moment de l'enchère.

9-2 Consignation d'évaluation

S'il existe une institution d'évaluation fiable, nous nous réservons le droit de déterminer l'institution d'évaluation à notre propre discrétion conformément à la procédure suivante et de confier l'authenticité au résultat de l'évaluation de cette institution.

9-2-1 Pour les produits fabriqués par le défunt, il sera appliqué l'expertise d'authenticité par le comité d'expertise, l'expert désigné, l'expert chercheur, etc. établi par la Société.

9-2-2 Les produits de la production existante sont soumis à une évaluation d'authenticité par le producteur, ou son agent d'évaluation officiellement reconnu ou une partie légale.

9-3 Responsabilité de remboursement

Nous ne sommes pas responsables des remboursements dans les cas suivants :

- 9-3-1 Si le catalogue de la vente aux enchères ou l'explication sur le lieu du jour était une théorie établie qui était généralement acceptée par les experts et les universitaires à l'époque, ou si le catalogue indiquait qu'il y avait une controverse ou des points peu clairs concernant la production.
- 9-3-2 Si des méthodes de recherche scientifique qui n'étaient pas couramment utilisées au moment du catalogage, des méthodes qui étaient extrêmement coûteuses au moment de la vente aux enchères, ou des méthodes de recherche qui étaient en réalité irréalisables ou susceptibles d'endommager le produit s'avéraient être des contrefaçons d'art
- 9-4 Enchérisseurs retenus qui peuvent demander un remboursement

La personne qui peut offrir un remboursement est l'enchérisseur retenu qui a envoyé la facture par nous, et il n'y a pas de relation de droit de tiers avec le produit de l'enchère gagnante, et la propriété et le nom peuvent nous être complètement transférés. Si la propriété, etc. est transférée à un tiers en raison de ventes ultérieures, etc., la Société ne sera pas responsable envers ce tiers.

Chapitre 10 Étendue de la responsabilité et prise en charge des risques

10-1 La Société ne sera pas responsable des dommages causés par l'enchère si elle se produit sans la responsabilité de la Société, comme les catastrophes naturelles, les guerres civiles, le chaos et d'autres circonstances imprévues.

10-2 Si nous sommes obligés de stocker le produit et que le produit est perdu, perdu, volé, endommagé ou sali du fait de notre intention ou de notre négligence, nous indemniserons le dommage sur la base de la limite inférieure de l'estimation du produit. Toutefois, le montant de l'indemnisation est limité au montant des sommes assurées effectivement versées sur la base du contrat d'assurance non-vie conclu séparément par la Compagnie avec la compagnie d'assurance non-vie.

10-3 Dans les cas autres que ceux prévus aux paragraphes précédents, la Société n'est pas responsable des dommages sauf en cas de faute intentionnelle ou de faute lourde. En outre, même lorsque l'obligation de réparer les dommages est supportée, la portée de la réparation des dommages doit être limitée aux dommages normaux et directs.

10-4 Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident (perte, vol, détérioration, salissure, etc.) après la livraison ou l'expédition du produit. En outre, même si, du fait de l'adjudication de l'ordre de livraison du produit, la Société organise un transporteur ou emballe le produit à la demande du plus offrant, il en est de même, quels que soient le choix du transporteur et l'état de l'emballage. Il est recommandé à l'adjudicataire d'assurer la réception des biens achetés sous sa propre responsabilité et à ses frais.

Chapitre 11 Restrictions de qualification (exclusion des forces antisociales, etc.)

11-1 La Société n'acceptera aucune transaction avec une personne qui relève des raisons suivantes, et ne fera aucune transaction après le moment où il est constaté que la personne relève des raisons suivantes.

11-1-1 Boryokudan, les membres du Boryokudan, les membres associés du Boryokudan, ceux qui n'ont pas été membres du Boryokudan pendant moins de 5 ans depuis qu'ils ont cessé de l'être, les sociétés liées au Boryokudan, Sokaiya, etc. ceux qui sont équivalents, ceux qui visent à agir comme le blanchiment d'argent, ceux qui s'engagent dans des activités de collecte de fonds en utilisant pleinement des méthodes illégales ou injustes / le pouvoir violent / des méthodes frauduleuses, et leurs parties ou forces liées (ci-après, "forces antisociales")

11-1-2 Les personnes qui participent à des ventes aux enchères accompagnées de forces antisociales, etc. ou les personnes qui tentent de faire participer des forces antisociales, etc. à des ventes aux enchères par le biais d'une introduction

11-1-3 Une société dont certains officiers appartiennent à des forces antisociales, etc.

11-1-4 Quiconque fait des déclarations menaçantes ou utilise la violence concernant les transactions avec nous

11-1-5 Une personne qui diffuse des rumeurs et utilise la contrefaçon ou le pouvoir pour nuire à la crédibilité de la Société ou interférer avec les affaires de la Société

11-1-6 Les personnes qui ne respectent pas les règles fixées par la Société telles que les règles d'enchères

11-1-7 Refus du vendeur de présenter les documents requis ou présentation de faux documents conformément à la loi sur les marchands d'articles d'occasion

11-2 Si la Société détermine qu'il existe une raison inévitable similaire à celles énumérées dans chaque point du paragraphe précédent, elle peut suspendre la transaction avec la personne qui relève de la raison et les transactions ultérieures peuvent être rejetées.

Chapitre 12 A propos des biens volés, des objets perdus, etc.

12-1 À propos du produit avant de le remettre au soumissionnaire gagnant. La Société pourra résilier le contrat de vente sans préavis en cas de demande de retour de la part d'une personne qui prétend être le véritable propriétaire quelle que soit la cause du vol, de la perte, de l'héritage ou d'autres causes. Ou, s'il s'avère qu'il s'agit d'un objet interdit (y compris l'interdiction de possession) prévu par la loi, la Société pourra résilier le contrat de vente sans préavis. Dans ce cas, si l'adjudicataire a payé le prix d'achat, la Société le restituera sans intérêt, et l'adjudicataire ne pourra réclamer des dommages-intérêts ou toute autre réclamation à l'encontre de la Société.

12-2 Conformément aux dispositions de l'article 21 de la loi sur le commerce des biens d'occasion (loi n° 108 de 1945, y compris les modifications ultérieures), le chef de la police, etc. a ordonné à la Société de le conserver, et lorsque la date de fin de la période de cette garde intervient après l'expiration du délai de livraison, nous ne livrerons pas les marchandises avant la fin de la période de stockage, et la phrase "dans les 20 jours à compter de la date d'achèvement du paiement du prix d'achat" à l'article 12, paragraphe 2 doit être lue comme "dans les 3 jours à compter de la fin de la période pour laquelle le chef de police a ordonné la rétention" et s'applique. La société n'est pas responsable des dommages causés par le retard de livraison.

Chapitre 13 Règles diverses, etc.

13-1 Changement de termes

La Société peut modifier cet accord à sa discrétion dans la mesure où il ne viole pas les lois et règlements, et ceux qui sont soumis à cet accord doivent s'y conformer. De plus, si nous modifions cet accord, nous vous informerons sur notre site Web que nous modifierons cet accord, le contenu de cet accord après le changement et quand il prendra effet.

13-2 Interdiction de cession de créances

Les vendeurs et les enchérisseurs ne peuvent pas nous céder leurs droits, obligations et statuts en vertu des présentes Conditions à un tiers sans notre consentement écrit préalable (y compris les enregistrements électromagnétiques) et les donner en garantie.

Chapitre 14 Droit applicable (base juridique et tribunal compétent, etc.)

14-1 Droit applicable

Cet accord sera régi par le droit japonais et interprété par le droit japonais, et toutes les dispositions du présent accord seront régies par le droit japonais.

14-2 Droit des contrats de consommation

La loi sur les contrats de consommation prévaut entre le présent accord et la loi sur les contrats de consommation. Si la loi sur les contrats de consommation est approuvée pour le fonctionnement de cet accord, cet accord doit être lu et appliqué conformément au Code civil et aux autres lois et réglementations.

14-3 Juridiction

Tous les litiges concernant cet accord seront de la compétence exclusive du tribunal du district de Tokyo au Japon.